

Information sur la responsabilité civile et les assurances de choses

Produits issus d'un partenariat avec **emmental**
assurance

1. Pourquoi un partenariat avec l'Emmental assurance ?

L'Emmental assurance occupe une place de leader dans le domaine des assurances de choses agricoles et viticoles. Elle doit cette suprématie aux solutions d'assurance particulièrement attrayantes qu'elle conçoit pour les exploitants du sol depuis sa création en 1874.

2. De quoi s'agit-il ?

agroPak et *vitiPak* sont des solutions qui réunissent, dans une seule police, toutes les assurances importantes de l'exploitation, du ménage privé et bâtiment (assurances choses et RC).

3. Qu'est-ce qui est assuré ?

<i>agroPak et vitiPak</i>	<i>agroCasco</i>	<i>Volta</i>
<ul style="list-style-type: none"> - responsabilité civile agricole ou viticole - l'inventaire agricole ou viticole - responsabilité privée - l'inventaire du ménage - les pertes de revenus liées à un dégât naturel, (production ou locatif) - les surcoûts et les frais supplémentaires - les animaux en cas d'accident - toutes détérioration ou destruction de : produits récoltés, stock, denrées alimentaires (lait, viande, vin etc.) <p>NaturPlus machines et installations mécaniques (cuves, chaîne de mise en bouteilles, installation de traite, pont roulant etc.)</p> <p>InventairePlus bâtiments et installation technique fixées au bâtiment (Portes, colonnes, cornadis, barrières, toiture, etc.)</p> <p>FixPlus - dommages consécutifs à des troubles intérieurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les machines agricoles automotrices (en casco complète ou partielle) - équipement supplémentaire aux tracteurs et transporteurs machines agricole - portées, avant/arrière - tractés et attelés - les cas de collisions comme les cas dégâts dus à des cause internes soudaines et imprévues (rupture – suppression – surintensité – surrégime – surtension -corps étranger) 	<ul style="list-style-type: none"> - les installations photovoltaïques et thermiques solaires (y compris câbles, compteurs et onduleurs) - la perte de revenu liée à des dégâts sur ces installations, (perte de recette et achat d'électricité)

4. A qui s'adressent ces assurances ?

Toutes entreprises liées de près ou de loin avec la viticulture – *vitiPak* ou l'agriculture – *agroPak*.

5. Comment faire en cas de sinistre ?

Il est important d'annoncer au plus vite toutes demandes de prestations d'assurances. Durant les heures de bureau le **Département assurances de Prométerre** au 021 966 99 99 se tient à votre disposition pour compléter une annonce de sinistre. Hors des heures de bureau, il convient d'appeler directement **l'Emmental Assurance** au 031 790 31 11 (disponible 24h/24h et 365 jours/an).

6. Quels sont les avantages ?

- Une couverture d'assurance adaptée aux besoins de chaque exploitation.
- Une gestion simple du point de vue administratif.
- Des primes attractives et des rabais suivant le type de couvertures choisies.
- Un conseil personnalisé via les conseillers de la FRV.
- Une central d'appel d'urgence en cas de sinistre, disponible 24h/24h et 365 jours par an.

Demandez une offre au moyen du formulaire 6.41

Les conseillers et les gestionnaires de la FRV se tiennent à votre entière disposition pour vous épauler dans l'analyse de vos besoins.